

GTMA

Compte rendu de la réunion du 17 janvier 2020 Secrétariat permanent CTC

Présents :

Aurélie Hannedouche (SMA) ; Vincent Rulot (SMA) ; Aude Chandoné (Grands Formats) ; Margaux Hardoin (Grands Formats) ; Armonie Lesobre (FNEIJMA) ; Antoine Bos (AJC) ; Alexandra Bobes (France Festivals) ; Cédric Hardy (Arts vivants et départements) ; Magali Roberto (Arts vivants et départements) ; Tommy Vaudecrave (Technopol) ; François Roger (Technopol-Technoparade) ; Véra Bezsonoff (Fédélina) ; Gilles Castagnac (IRMA) ; Jean-François Paux (CNM) ; Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) ; Gaspard Cazin (DRAC Ile-de-France) ; Sylvie Pebrier (SICA/DGCA) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

Marina Watremez (DGCA) annonce un changement dans l'ordre du jour prévisionnel envoyé aux membres du GTMA : Le point 2 de l'ODJ relatif au point sur le Gt des musiques traditionnelles du monde est reporté ultérieurement. En effet, un document est en cours de rédaction et il n'est pas finalisé.

Elle annonce également que conformément à la volonté des membres du GTMA à ce que celui-ci soit ouvert à l'ensemble des esthétiques du champ des musiques actuelles, Technopol vient de rejoindre les membres du GTMA.

La DRAC Île-de-France et la DGCA sont conjointement en charge du compte rendu de cette séance.

1) Présentation de la méthode d'évaluation des SMAC par le SICA

Anne-Claire Rocton (DGCA) ne revient pas en détail sur ce rapport qui a fait l'objet d'une présentation détaillée lors du GTMA du mois de mars 2019. Elle recontextualise rapidement cette demande.

Il s'agit d'une demande de la cheffe de l'inspection sur l'évaluation des structures labellisées de la DGCA afin de répondre aux diverses demandes des DRAC sur les labels. L'idée a été de commencer par les SMAC.

Ils ont fait le choix de se concentrer sur deux lieux « types » parmi les 88 labellisés implantés sur deux territoires avec des spécificités entre ville moyenne et petite agglomération avec des recompositions territoriales différentes (Pays de la Loire et Grand Est). Le choix s'est porté sur le 6 par 4 à Laval sous statut associatif et la Souris Verte à Epinal qui est une régie personnalisée. Les deux structures étant récentes dans leur labellisation (2014 et 2018). Le travail a bien évidemment associé les conseillers des DRAC concernées mais également les directeurs, l'ensemble des équipes des lieux, les collectivités territoriales et les acteurs du territoire dans leur ensemble (conservatoires, scènes nationales, cinémas, médiathèques, artistes.....).

Elle souhaite entendre le retour des membres du GTMA auxquels le rapport a été envoyé il y a une quinzaine de jours.

Aurélie Hannedouche (SMA) a pris connaissance de ce travail, mais elle souhaite d'abord entendre la DGCA sur le contexte de la fin de l'inspection de la création artistique qui a été annoncée très récemment.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que cette perspective est évoquée depuis six mois environ. Il faut d'abord parler du contexte général du PTM (Plan de transformation ministériel) qui impacte fortement l'administration centrale du Ministère de la culture. En effet, il prévoit de réorganiser et de repenser les administrations centrales.

Aujourd'hui, il existe un secrétariat général et trois directions « métiers » (DGCA, DGMIC et DGPAT) qui constituent l'administration centrale et les DRAC qui sont les services déconcentrés en région.

Le périmètre des directions d'administration centrale va évoluer car une nouvelle direction est en préfiguration et regrouperait au sein de son champ d'intervention l'EAC, la formation et l'enseignement. Par ailleurs, le SG qui porte aujourd'hui les politiques transversales se recentrerait sur les fonctions « support » plus l'international et la communication.

La question est posée sur l'ensemble des inspections dites « métiers » donc les inspections de la DGCA et de la DGPAT car la DGMIC n'a pas de service d'inspection. Les inspections « métiers » vont-elles être regroupées au ministère de la Culture ? Au sein de ces services, les métiers sont très différents car dans le champ du patrimoine, l'inspection regroupe des architectes, des conservateurs, des archivistes...

La nouvelle organisation doit être calée en avril et sera opérationnelle en juin/juillet 2020. En ce qui concerne la DGCA, la directrice générale a fait part de son souhait de supprimer le service de l'inspection et non les missions d'inspection. Les inspecteurs auraient vocation à rejoindre les délégations sectorielles.

Des négociations sont en cours. Le SICA est en désaccord avec cette proposition car d'une part, les périmètres des délégations sont plus restreints que celui du SICA (l'enseignement, l'insertion...); d'autre part cela met à mal le travail collectif en opérant une mise en concurrence entre les inspecteurs et les chargés de mission alors qu'aujourd'hui, il s'agit d'un travail complémentaire.

Sylvie Pebrier (DGCA) complète en précisant que l'intérêt même du SICA est de porter une parole critique librement, d'avoir une capacité de recul et d'auto-critique dissociée de l'action d'un service.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) estime que les DRAC ont besoin de ce « pas de côté » de l'inspection qu'elles-mêmes ne peuvent pas forcément réaliser. Il signale également que le PTM introduit une nouvelle vague de déconcentration avec des suppressions de postes en échelon central et un petit gain pour les services déconcentrés.

Aurélié Hannedouche (SMA) s'interroge donc le travail réalisé : est-il toujours d'actualité ?

Anne-Claire Rocton (DGCA) estime qu'il ne faut pas confondre le sujet de l'évaluation et le service de l'inspection. Ce travail va être présenté sur les territoires étudiés, en DRAC Grand-Est et en DRAC Pays de la Loire. Ce que défend le SICA à travers cette méthode est plus proche de la réalité et des enjeux des collectivités que de la vision de l'administration centrale. Elle ajoute que les élus comme les DRAC sont en phase avec la méthode proposée dans le rapport. En revanche, pour ce qui concerne l'administration centrale, les choses sont plus compliquées.

Vincent Rulot (SMA) se dit ravi que cette méthode soit validée par le ministère de la culture et demande par conséquent à l'État d'assumer et de mettre en œuvre cette méthode. En effet, il existe un énorme gap entre les outils d'évaluations proposés et les propositions avancées dans ce travail. Le cas du renouvellement de la convention pluriannuelle de La Clef en est une bonne illustration.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que c'est également aux acteurs de s'emparer de la méthode. Ils peuvent désormais le faire puisque le rapport est validé et diffusé.

Marina Watremez (DGCA) ajoute que cette méthode paraît d'autant plus pertinente avec les évolutions à venir dans le cadre de la loi 3D (déconcentration/différenciation/décentralisation) qui va faire évoluer de manière significative la manière dont l'État travaille avec les collectivités. La vraie nouveauté réside dans la différenciation qui va permettre de faire des spécificités en fonction des territoires pour mieux s'y adapter, mais on ne sait pas encore précisément de quelle manière. Les concertations ont commencé début janvier.

Anne-Claire Rocton (DGCA) précise que les expérimentations sur les territoires sont en cours avec les délégations de compétences. La différenciation est la capacité des collectivités à entrer

en dialogue avec l'État pour demander des délégations de compétences sans que ce soit homogène à l'échelle national.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) signale que pour les DRAC, les déconcentrations ne s'accompagnent pas de moyens à due concurrence de la charge de travail que cela représente pour elles.

Sylvie Pebrier (DGCA) estime que cette démarche peut permettre de mieux accompagner cette mutation. Quant à la méthode d'accompagnement à la mise en place de la méthode proposée, elle doit se faire DRAC par DRAC. Il faut que la DGCA travaille à cela. Elle rappelle qu'à l'origine, la commande était de commencer à réfléchir sur le label SMAC pour ensuite ouvrir sur le reste des labels. C'est d'ailleurs la raison de sa présence sur ce travail présenté.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) estime que c'est justement cette approche globale qui légitime la démarche entreprise sinon cela n'a pas de sens. On ne va pas évaluer différemment les labels car cela revient à établir une hiérarchie au sein même des labels.

Anne-Claire Rocton (DGCA) estime que cette évolution en matière d'évaluation viendra de l'extérieur. C'est aux acteurs de l'ensemble du champ musical de s'en saisir pour ce qui concerne les 4 labels (SMAC, Opéra en région, CNCM, Orchestre en région) de la musique.

Vincent Rulot (SMA) estime que la dimension prescriptive de l'État est bouleversée dans ce rapport. Ce qui est une bonne chose. Il s'interroge sur l'appropriation qui en sera faite par les DRAC. Il émet une réserve sur le fait que la SMAC est mise au cœur du processus.

Aurélié Hannedouche (SMA) ajoute qu'il faut faire attention à la tentation hégémonique de mettre la SMAC au centre des réflexions dans le cadre d'une course au label pour sanctuariser les financements de l'Etat par peur de sortir des "radars" car la seule chose qui restera à terme ce sera le label.

Sylvie Pebrier (DGCA) indique que la loi LCAP est un lieu de sédimentation d'orientations contraires. Dans la loi, il y a effectivement les labels au centre mais également les droits culturels et la co-construction qu'il est important de rappeler. Il faut se saisir du volet le plus porteur.

Anne-Claire Rocton (DGCA) ajoute que la loi 3D va faire évoluer les labels dans les années à venir. Ainsi, en Bretagne la question des scènes de territoires pourrait être posée (une forme de label propre mis en place par la Région et l'État).

Sylvie Pebrier (DGCA) explique qu'ils (les inspecteurs auteurs du rapport) ont justement réfléchi à comment on pouvait faire "entrer" dans le lieu labellisé d'autres acteurs; comment on pouvait articuler des politiques culturelles territoriales dans lesquelles la SMAC n'est qu'un acteur parmi d'autres et non le centre. La commande du rapport était uniquement sur le label, mais ils ont trouvé plus intéressant de partir du territoire qui contrebalance le « surplomb » du label. Il faut davantage parler de responsabilités que de privilèges.

Vincent Rulot (SMA) estime qu'il faut renforcer le dialogue entre les DRAC et faire du partage d'expériences, car il y a de nombreuses différences d'appréciation ou de philosophie dans leur action.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que c'est bien le rôle de l'inspection d'agir en ce sens.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) se pose la question de la gouvernance et du contrôle d'évaluation partagée des labels quantitatifs imposés par l'administration centrale (base d'évaluation commune, reporting commun...). Entre de l'injonction et de la prescription, l'articulation est difficile entre la doctrine générale et une volonté d'une expertise particulière. Dans le rapport, la place des artistes au sein de la gouvernance est intéressante. Il demande l'avis des

professionnels présents sur ce point précis.

Vincent Rulot (SMA) estime que les comités de suivi sont aujourd'hui très fermés. Il pense que leur ouverture est une très bonne chose. Le SMA a défendu cette idée dès 2016.

Sylvie Pebrier (DGCA) indique que des exemples sur lesquels ils ont pris appui existent notamment en Belgique, dans le cadre de la mise en place des droits culturels pour les centres cultures. Ce type d'initiative a été mise en place avec un système de quota dans la composition de la commission qui définit le projet (50% de subventionneurs max à côté des personnes de la société civile et des artistes). Cela fonctionne bien y compris sur le volet de la création et peut constituer une autre façon d'entendre la résonance du lieu sur son territoire. Ce travail collectif se pense en amont du projet.

Marina Watremez (DGCA) indique qu'il existe une tendance réelle à regarder uniquement les missions définies dans les cahiers des charges plutôt que l'ensemble du projet et son inscription dans le territoire. Or c'est le projet dans sa globalité qui donne son sens à l'action générale, aux activités et au fonctionnement d'un lieu. Cela pourrait permettre d'éviter la méconnaissance d'un projet de la part des financeurs publics.

Anne-Claire Rocton (DGCA) précise qu'il existe une tendance administrative à vouloir modéliser en totale déconnexion avec la réalité. Cela peut entraîner une assimilation et une lecture des choses qui n'ont plus rien à voir avec ce qui est vécu. Cela amène une dimension totalisante, systématique et enfermante en étant attentif uniquement aux missions. L'assimilation est dangereuse pour les droits culturels. Quelle place pour les artistes ? Quel rôle pour les institutions ? Comment ne plus opposer création et territoire ? La création n'est pas à côté puis est présentée sur un territoire, elle doit être pensée dans un lien intrinsèque avec le territoire, un artiste n'est pas substituable à son territoire.

Vera Bezsonoff (FEDELIMA) demande si des temps de sensibilisation ou de formation sont prévus autour de ce rapport.

Marina Watremez (DGCA) indique que cela est effectivement prévu mais n'a pas encore été concrètement traduit à ce jour notamment en raison des évolutions à venir sur l'organisation de la formation au sein du ministère.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) insiste sur le fait que cela doit être traduit pour les DRAC. Comment passer d'une évaluation nationale à une évaluation plus partagée entre les DRAC et le ministère pour aller dans le mouvement de la déconcentration ? Il faut accompagner ce mouvement.

Vincent Rulot (SMA) demande s'il est question d'associer les acteurs aux temps de sensibilisation/formation envisagés pour faire du partage d'expérience. En ce qui concerne la composition de comité d'évaluation partagée qui est proposée, il se félicite de voir tout le monde autour de la table, mais il indique que certains risquent de penser qu'ils perdent du pouvoir ou du poids. Ainsi, la nature du dialogue pourra être affecté car les partenaires ne soutiennent pas au même niveau.

Véra Bezsonoff (FEDELIMA) répond que les professionnels ont une responsabilité de faire comprendre ce qu'est l'évaluation. Il faut sortir de la posture de la « bonne note » dans laquelle sont parfois enfermés les directeurs de structures labellisées. Elle indique que l'évaluation est souvent vécue comme un moment difficile. Il faut faire évoluer cela et la responsabilité est collective.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) rappelle que les comités de suivi ne sont pas que sur l'évaluation mais permettent également d'échanger sur de la prospective.

Sylvie Pebrier (DGCA) indique qu'il paraît important de différencier le bilan chiffré et l'évaluation. On voit la tendance d'aller sur un rapport descriptif agrégé en termes de chiffres et qui court-circuite une analyse plus générale et dégagée du jugement de valeur. Il ne faut pas que les bilans descriptifs chiffrés évacuent l'analyse.

Elle précise que les personnes et les artistes au sein du comité d'évaluation partagée ne vont pas être sur le chiffre mais sur le sens. Les lieux pourraient ainsi rester droits dans leurs bottes et ne pas se forcer à être ce qu'ils ne sont pas. Elle cite l'exemple des festivals qui n'ont pas voulu de labels pour ne pas avoir de mise en concurrence entre ceux qui seraient labellisés et ceux qui ne le seraient pas. C'est une réelle maturité politique collective
Que faisons-nous collectivement de ce rapport ?

Véra Bezsonoff (FEDELIMA) indique qu'une présentation de la méthode ou du rapport peut être réalisée dans le cadre des rencontres professionnelles que les fédérations organisent sur les territoires.

Vincent Rulot (SMA) indique que si les acteurs avaient eu ce document, certains n'auraient pas signé les CPO telles qu'elles ont été formulées. La logique de co-construction est intéressante mais il faut aider les acteurs à être outillés et à ne pas céder aux lignes contraignantes de la mise en place des labels. Le danger est de mettre en place le comité d'évaluation partagée mais que dans la méthode, on reste sur la même méthode qu'aujourd'hui.

Vera Bezsonoff (FEDELIMA) estime que l'on peut relier cette méthode de travail à celle des SOLIMA.

Cédric Hardy (Arts vivants et départements) indique qu'il n'a pas lu le rapport mais que sa fédération a été associée à ce travail dès le début. Une enquête nationale sur la co-élaboration des politiques publiques entre départements et intercommunalités est en cours. Il y a un réel besoin de faire des ponts entre tous ces acteurs. L'enjeu est de produire un rapport sur la coopération, la démarche de living lab avec le test de la co-élaboration de politiques publiques (dont le Val d'Oise). L'enjeu est de former des acteurs avant le 6 février et de les outiller sur des méthodes de travail partant des populations. Un pré-rapport est prévu en fin d'année et une publication début 2021 (avant les élections départementales). La musique est présente dans ce travail via les conservatoires et l'enseignement.

La fédération peut donc être un relais de ce rapport. Ils peuvent également réaliser des actions de formation auprès des agents des collectivités territoriales pour promouvoir cette méthode.

Antoine Bos (AJC) interroge le SICA sur la façon dont il a travaillé avec la Mayenne et les Vosges ?

Sylvie Pebrier (SICA) explique qu'ils ont passé une journée à Laval et une à Épinal. Il s'agissait de rendez-vous cadrés selon les acteurs rencontrés pour comprendre le point de vue de chacun. Cela a consisté à beaucoup écouter les interlocuteurs sur leurs pratiques et leurs questionnements. Ils ont constaté une moindre communauté de partage à Epinal où ils ont passé une 2ème journée. Ils ont ensuite procédé par retour et échange de documentation. Les élus ont été assez sensibles à la méthodologie proposée ainsi que les collègues en DRAC. La présentation officielle du travail réalisé à ces territoires n'est pas encore faite, mais elle est programmée.

Marina Watremez (DGCA) indique qu'il n'y a pas eu uniquement les conseillers musique d'associés à ce travail mais également les conseillers en EAC avec la volonté de travailler avec les personnes concernées par l'ensemble des sujets au sein des DRAC. Elle a assisté à un rendu d'étape en présence des conseillers Grand-Est et Pays de la Loire qui ont exprimé leur intérêt de travailler de façon transversale avec leurs collègues tout en regrettant que cela ne soit pas souvent le cas. L'échange des points de vue les a nourris et a élargi leur perception.

Gilles Castagnac (IRMA) demande quel est le niveau de communicabilité de ce rapport ?

Sylvie Pebrier (DGCA) répond que désormais le travail est validé et que tout le monde peut être une voie de transmission de ce rapport.

Cédric Hardy (Arts vivants et départements) estime qu'il faut formaliser ce rapport sous forme d'une méthode, comment peut-on envisager cette mise en forme pour qu'elle puisse être appropriée par tous ?

Véra Bezsonoff (FEDELIMA) propose de réaliser une fiche de lecture qui peut être partagée en GTMA pour ensuite circuler.

Les membres du GTMA sont d'accord avec cette proposition.

2) Point sur les réflexions en cours du GT Jazz

Marina Watremez (DGCA) recontextualise ce travail. Le GTJazz a été mis en place à la demande de l'ancien délégué à la musique qui a souhaité travailler spécifiquement sur le jazz et les musiques du monde dans le champ des musiques actuelles. D'autres chantiers thématiques ont été créés au-delà du champ des musiques actuelles.

Le GT a été mis en place il y a 18 mois avec la DGCA, AJC, FNEIJMA, Grands Formats, un producteur, un festival afin de réunir un large panel de métiers et d'acteurs.

Le GT s'est basé sur un travail réalisé en 2011 qui a donné lieu à un rapport. Le GT ne va donc pas produire un nouveau rapport mais est parti sur un principe de veille régulière afin d'observer les changements et de définir ensemble les enjeux au regard des évolutions des pratiques et des métiers. Pour cela, le GT a organisé deux journées de réflexions qui se sont déroulées le 30 septembre et le 1^{er} octobre à l'IRCAM par thématiques : création/diffusion ; transmission/formation/médiation/enseignement ; promotion/valorisation ; international/export.

Un document synthétique résumant les rencontres est en cours de réalisation. Il sera prêt en avril.

De manière synthétique, une des évolutions constatées depuis 2011 concerne la question de l'évolution de la structuration économique, de la mutualisation économique, artistique voire culturelle comme les collectifs ou des nouvelles formes de mutualisation de la prise de risque tel full rhizome.

Antoine Bos (AJC) complète en précisant que la méthodologie des 4 groupes de travail ont été très différentes. Il précise également que beaucoup de choses n'ont pas changé depuis 2011. Il convient aujourd'hui d'associer de nouveaux acteurs pour éviter l'essoufflement.

Aude Chandoné (Grands Formats) indique que des questionnements ont émergé telle la place du jazz dans les scènes de musiques actuelles ou les scènes pluridisciplinaires, l'absence de catégorie musique du monde aux victoires de la musique...Elle invite les membres du GTMA à participer au GTJazz s'ils le souhaitent.

Gilles Castagnac (IRMA) demande si cette réflexion est connectée avec l'étude sur les user centrics du CNM.

François Roger (Technopol) indique qu'il convient de poser le sujet des artistes auto-entrepreneurs qui n'est pas traitée aujourd'hui.

Armonie Lesobre (FNEIJMA) indique qu'ils ont des professionnels qui reviennent se former dans les écoles de la fédération et qu'ils veillent à apporter le maximum d'informations sur le secteur.

Anne-Claire Rocton (DGCA) explique que c'est une tendance qui se généralise effectivement.

Marina Watremez (DGCA) complète en précisant que le sujet global est celui de l'autoproduction et des nouvelles formes de structuration que cela peut prendre. Le jazz s'est structuré sous forme d'association très majoritairement en raison de son lien très ancien avec les pouvoirs publics. Aujourd'hui on voit d'autre forme émerger.

François Roger (Technopol) précise qu'il y a une injonction aujourd'hui à être intermittent pour être reconnu comme artiste or certains ne le souhaitent pas. Ce cas se rencontre beaucoup dans les musiques électroniques mais pas uniquement. Il y a le sujet des DJ, une zone de flou existe entre les SARL et les salariés en SASU ou micro-entrepreneurs notamment pour les licences d'entrepreneurs. Il estime qu'il y a un sujet commun avec le jazz : celui de l'improvisation.

Armonie Lesobre (FNEIJMA) précise qu'ils sont formateurs donc ils défendent le cadre de la loi. Aujourd'hui la loi dit que l'artiste est salarié dès qu'il est sur scène. La question est de savoir si la loi est appliquée et sinon pourquoi elle ne l'est pas.

Antoine Bos (AJC) estime que ces problématiques sont également celles des artistes de jazz. De plus en plus de lieux veulent faire de l'engagement direct car cela leur ait demandé notamment pour avoir les aides de l'ADAMI.

François Roger (Technopol) précise qu'il ne s'agit pas de critiquer l'intermittence mais que ce régime n'est pas suffisant ou adapté à l'ensemble des situations.

Anne-Claire Rocton et Sylvie Pebrier (DGCA) indiquent que cette problématique traverse l'ensemble du secteur musical. En effet, le secteur de la musique classique est également en autoproduction.

Jean-François Paux (CNM) signale que les lieux de jazz sont en mesure de faire aujourd'hui de l'engagement direct d'artistes ce qui n'était pas vraiment le cas il y a 30 ans. Cela n'est pas le cas pour les musiques électroniques. Certains artistes qui arrivent à un certain niveau de notoriété ou de développement montent leur propre structure de production mais ce n'est pas le cas pour ce qui concerne les artistes émergents.

Anne-Claire Rocton (DGCA) propose de constituer un groupe de travail sur l'ensemble du secteur musical afin de réfléchir à la question de l'emploi en lien éventuellement avec le CNPS qui pourrait être la bonne entrée pour traiter de ce sujet. Elle précise que la DGCA souhaite travailler sur le parcours de l'artiste, l'emploi est une des données du parcours.

Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) constate qu'il existe un effet contradictoire entre les sociétés civiles qui demandent aux lieux d'engager en direct et le besoin de structuration au national des producteurs dans le domaine du jazz. Le nouveau guichet Fonpeps pour les jauges de moins de 300 pourrait également amplifier cet effet.

Aude Chandoné (Grands Formats) interroge la DGCA sur l'ouverture du GTMA à l'ensemble du secteur musical.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que justement l'emploi peut être une bonne entrée pour traiter de sujets « musique » car pour cela il faut trouver du commun à l'ensemble du secteur.

3) Points divers

Plénières du GTMA en 2020 :

Marina Watremez (DGCA) propose de caler 3 dates de séances plénières pour l'année 2020 en plus des dates déjà calées qui représentent le « report » de 2019.

Les membres du GTMA sont d'accord avec cette proposition.

Les chantiers thématiques :

Marina Watremez (DGCA) rappelle que la méthode consiste à créer des sous-groupes de travail qui traitent les sujets et présentent leurs réflexions au GTMA en plénière.

Elle indique que deux chantiers sont en cours : L'actualisation du vade-mecum du SOLIMA et La coopération.

D'autres chantiers avaient été identifiés par le GTMA en 2018 et 2019 : la pratique en amateur ; l'observation.

Aujourd'hui émerge d'autres thématiques : l'emploi dans la musique ; l'écologie et le développement soutenable et durable.

Elle précise qu'il ne faut pas lancer plus de 3 chantiers en simultané sinon cela devient ingérable pour tout le monde. Il est en effet, impossible de suivre correctement les choses quand le nombre de chantiers est trop important. Le sous-groupe de travail « pratiques en amateur » va être lancé suite à la présentation prévue le 28 janvier prochain. Les autres thématiques ne pourront donc être traitées que lorsqu'un des chantiers en cours sera abouti.